### **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 4 MAI 2022, À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ, SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE **SONT PRÉSENTS:** 

Mme Cathy Poirier, mairesse

Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé Μ. Roberto Blondin, maire

Μ. Gino Cyr, maire

Ville de Grande-Rivière Gilles Daraiche, maire Ville de Chandler Μ.

Mun. de Port-Daniel-Gascons Henri Grenier, maire Μ.

Ville de Percé

### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 15 h 30, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffièretrésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 22-05-081-E LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

### ÉLECTIONS 2021 – DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport du trésorier a été déposé en séance de travail.

### **CONSTATS D'INFRACTION AUTORISATION DE PAIEMENT** 22-05-082-E

**CONSIDÉRANT** les constats d'infraction reçus relativement au site de compostage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement des constats d'infraction pour un montant de 34 994,79 \$.

### <u>22-05-083-E</u>

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2022 MODIFIANT** LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ »

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour le contenu de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par monsieur Roberto Blondin, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- 1° adopte le projet de règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé);
- 2° adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités/villes concernées de la MRC du Rocher-Percé;
- 3° demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur les modifications proposées;
- 4° délègue à la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé).

## <u>22-05-084-E</u> OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE PERCÉ - AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) autorise la MRC à poursuivre l'exécution du contrat de l'opération de l'écocentre de Percé avec Excavations Nicolas et fils, entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA), jusqu'à 23 juillet 2022 maximum;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC autorise la direction générale de la RITMRG à procéder à un appel d'offres relativement aux opérations à l'écocentre de Percé.

# <u>22-05-085-E</u> ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) -- DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021-2022

**CONSIDÉRANT** que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de déposer un rapport annuel d'activités;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Rapport annuel d'activités 2021-2022 – AEQ ».

### 22-05-086-E

# ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>e</sup> AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

**CONSIDÉRANT** que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

**CONSIDÉRANT** que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le plan initial a été révisé pour la période du 1<sup>e</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) révisé et le transmette au Ministre.

### 22-05-087-E

# FORMATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE (CIS)

**CONSIDÉRANT** l'adoption des politiques et des priorités annuelles d'intervention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) qui inclut notamment la formation du comité d'investissement socioéconomique (CIS);

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le comité d'investissement socioéconomique (CIS) de la MRC du Rocher-Percé soit formé des personnes suivantes :

- M. Samuel Parisé, préfet de la MRC
- M<sup>me</sup> Mylène Parisé, représentante du secteur économie, innovation et développement durable
- Mme Louise David, représentante du secteur éducation et culture
- M<sup>me</sup> Mélanie Loiselle Mercier, représentante du secteur sports et loisirs
- M. Sylvio Lebreux, représentant du secteur santé, services sociaux et organismes communautaires

De plus les représentants suivants s'ajoutent :

- Direction générale de la MRC;
- Conseiller en développement socioéconomique de la MRC;
- Toute personne-ressource experte, si nécessaire.

### <u>22-05-088-E</u>

### SOUTIEN À LA VITALISATION - ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
001-2022-LOG	Groupe immobilier Arel inc.	Construction d'un triplex à Percé	37 500 \$	511 300 \$
002-2022-LOG	9375-3556 Québec inc.	Construction d'un immeuble à logements à Grande-Rivière	75 000 \$	1 140 000 \$
003-2022-LOG	Rénovations Marcoux	Construction d'un jumelé à Chandler	25 000 \$	388 500 \$
004-2022-LOG	Gestion Sébastien Godin	Conversion du sous-sol d'un immeuble en 2 logements à Chandler	25 000 \$	380 564 \$
005-2022-LOG	Daniel Langelier	Construction d'un immeuble à logements à Grande-Rivière	100 000 \$	2 890 000 \$
		TOTAL	262 500 \$	5 310 364 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

### 22-05-089-E

### FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) 2022 -2023 -VOLET 4 -- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

**CONSIDÉRANT** le renouvellement pour l'année 2022-2023 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4 qui vise à soutenir les municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière vise à appuyer les municipalités locales dans le soutien au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) — Volet 4.

### <u> 22-05-090-Е</u>

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 709 147 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 709 147 \$ POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

Madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147 \$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé.
- Le projet de règlement numéro 341-2022 intitulé « Règlement numéro 341-2022 décrétant une dépense de 2 709 147 \$ et un emprunt de 2 709 147 \$ pour des travaux d'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé » est déposé.

# Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée à 15 h 45. Samuel Parisé Préfet

Christine Roussy

Directrice générale & Greffière-trésorière

**LEVÉE DE LA SÉANCE** 

22-05-091-E